

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE (19)
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية والتجارية

(12) FASCICULE DE BREVET

(11) N° de publication :
MA 30934 B1

(51) Cl. internationale :
H02K 57/00

(43) Date de publication :
01.12.2009

(21) N° Dépôt :
30906

(22) Date de Dépôt :
06.05.2008

(71) Demandeur(s) :
**BENHEMMOUCHE MOHAMMED MOUNIR, 15 RUE BIDA QY MY EL HASSAN SAFI
(MA)**

(72) Inventeur(s) :
BENHEMMOUCHE MOHAMMED MOUNIR

(54) Titre : **AUTO-GENERATEUR D'ELECTRICITE**

(57) Abrégé : IL S'AGIT D'UN AUTO GÉNÉRATEUR DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE QUI FONCTIONNE DE FAÇON INDÉPENDANTE DE TOUTE FORCE MÉCANIQUE. IL CONSISTE À PRODUIRE DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE FAÇON AUTOMATIQUE.IL PEUT PRODUIRE DES CHARGES ÉLECTRIQUES À DES PUISSANCES DIVERSES, SELON UN MÉCANISME SIMPLE ET NON COMPLIQUÉ. SA NOUVEAUTÉ CONSISTE À PRODUIRE DE L'ÉLECTRICITÉ À COÛT BAS TOUT EN PRÉSERVANT L'ENVIRONNEMENT.

RESUME DU CONTENU DE L'INVENTION

Il s'agit d'un auto-générateur de l'énergie électrique qui fonctionne de façon indépendante de toute force mécanique. Il consiste à produire de l'énergie électrique de façon automatique. Il peut produire des charges électriques à des puissances diverses, selon un mécanisme simple et non compliqué.

Sa nouveauté consiste à produire de l'électricité à coût bas tout en préservant l'environnement.

La présente invention concerne un auto-générateur électrique qui est une machine statique qui produit l'énergie électrique de façon automatique, sans aucune énergie mécanique.

La production d'énergie électrique sur les réseaux (centrales) ou en fonctionnement autonome (groupes électrogènes) sont la plupart de temps réalisés par des machines synchrones (alternateurs) qui sont entraînés par des machines fournissant l'énergie mécanique.

Ces derniers ont besoin nécessairement des sources énergétique extérieures pour leur fonctionnement qu'il s'agit de combustible (gaz, pétrole, charbon) dont l'utilisation se caractérise toujours par son aspect polluant ou lorsqu'il s'agit des sources d'énergie nucléaires dont le coût reste trop élevé.

La machine qui j'ai inventé est apte de produire de l'énergie électrique de façon automatique sans l'intervention d'aucune autre force ou ressource énergétique.

Selon les modes particuliers de réalisation :

l'auto-générateur alimenté par une source de courant alternative (fig. A)

l'auto-générateur s'alimente lui-même (fig. B)

l'auto-générateur peut être monophasé ou triphasé, le description sera appuyée sur la figure (C) qui représente le symbole normalisé de l'auto-générateur triphasé.

L'invention est composée de trois parties principales, l'induit, l'inducteur, circuit magnétique : l'inducteur et l'induit sont deux parties fixes et sans aucun mouvement (fig. D).

- L'inducteur (1) est un électroaimant dont les pôles sont alternativement nord et sud. Les enroulements (bobines inductrices) (3) sont placées autour des noyaux polaires (4), il sont alimentées en courant alternatif, et produisent un flux variable (5).

Le nombre des pôles et toujours pair, il varie suivant la machine et son utilisation bipolaire ou multipolaire.

- L'induit (2) : le rôle de l'induit est de canaliser le flux magnétique produit par les pôles inducteur et de porter les enroulements (6) dans lesquelles se forment les courants induits. Il comporte des rainures (encouches) débouchant et dans lesquelles se loge l'enroulement induit (6).
- Le circuit magnétique est un ensemble des tôles feuilletées qui jouent le rôle de support de la bobine et canalise le flux magnétique. Elles sont isolées l'une de l'autre par une couche de vernis isolant. Pour minimiser les pertes par courant de faucourt.

L'entrefer (inutile) est réduit au minimum par l'enchevêtrement des tôles.

La figure (D) schématise la constitution de l'auto-générateur hexapolaire (6 pôles) et la distribution des lignes de flux magnétique (5).

Le fonctionnement de l'auto-générateur est le suivant :

Quand une tension variable (réseau principal ou alternateur 1) est appliquée entre les bornes des enroulements de l'inducteur, elle y engendre un courant variable, la force magnétomotrice variable (NI) va magnétiser le circuit magnétique en y produisant un champ magnétique et un flux variable. Les deux enroulements ; induit et l'inducteur, qui se trouvent placés sur ce circuit magnétique et qui sont traversés par ce flux variable, sont donc le siège de force électromotrices induites qui constituent un nouveau réseau (alternateur 2), puis on couple les deux réseaux en parallèle, et après on élimine le réseau principal, il nous reste seulement le nouveau réseau.

Donc l'auto-générateur s'alimente lui-même.

La présente invention est destinée à remplacer des machines synchrones (alternateurs).

▲ Force électromotrice induite (F.E.M) :

$$E = 4,44 \text{ NFQ}$$

Ou

$$E = 4,44 \text{ BNSF}$$

E : Force électromotrice en (V).

B : Induction en tesla (T)

N : Nombre de spire

S : Section du circuit magnétique en (m^2)

F : Fréquence en (Hz)

Q : flux total sous un pôle en (wb)

▲ Caractéristiques de l'auto-générateur :

- Le nombre de phases
- la tension nominale
- l'intensité nominale
- la puissance apparente
- la fréquence

REVENDEICATIONS

- 1) L'auto-générateur de courant électrique se caractérise par sa composition de trois parties principales : induit, inducteur et circuit magnétique. L'induit et l'inducteur sont deux parties fixes et sans aucun mouvement.
 - L'inducteur est un électroaimant dont les pôles sont alternativement nord et sud qui sont produits par des enroulements alimentés en courant alternatif.
 - L'induit comporte des encouches débouchant et dans lesquelles se loge l'enroulement induit qui forme les courants induits.
 - Le circuit magnétique est un ensemble de tôles feuilletées qui jouent le rôle de support de la bobine et canalise le flux magnétique et se forme sur lui-même. L'entrefer (inutile) est réduit au minimum par l'enchevêtrement des tôles.
- 2) Selon les modes particuliers de réalisation l'auto-générateur est caractérisé en ce qu'il est alimenté par lui-même (fig. B) ou par une source de courant alternatif (fig. A).
- 3) La (fig. C) représente le symbole personnalisé que j'ai attribué à mon invention qui est l'auto-générateur objet de la demande d'obtention du brevet d'invention.

Fig. A

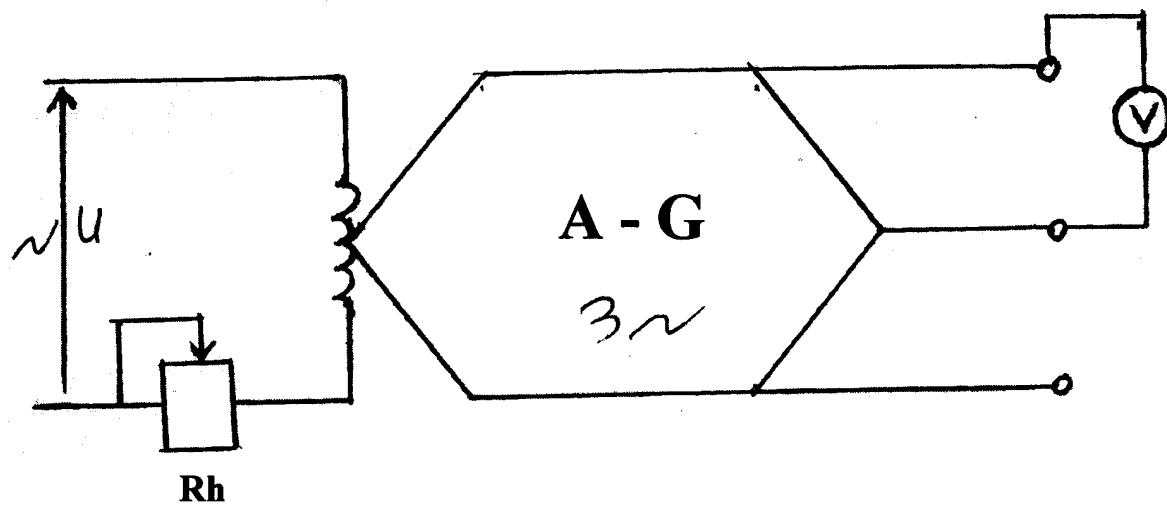


Fig. B

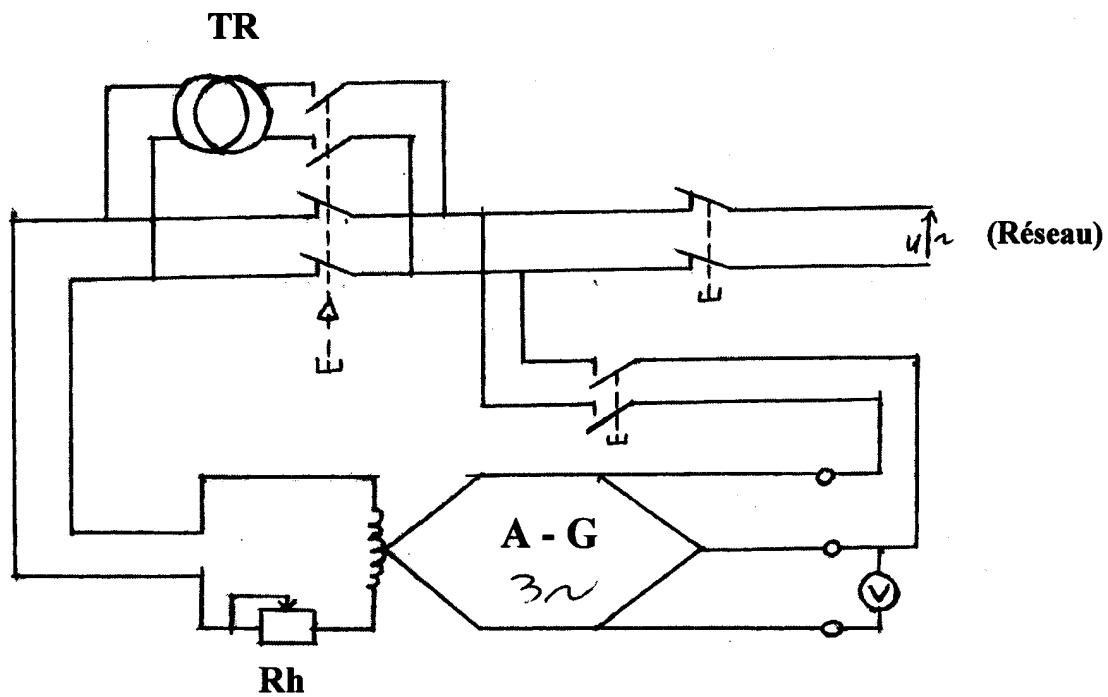


Fig. C

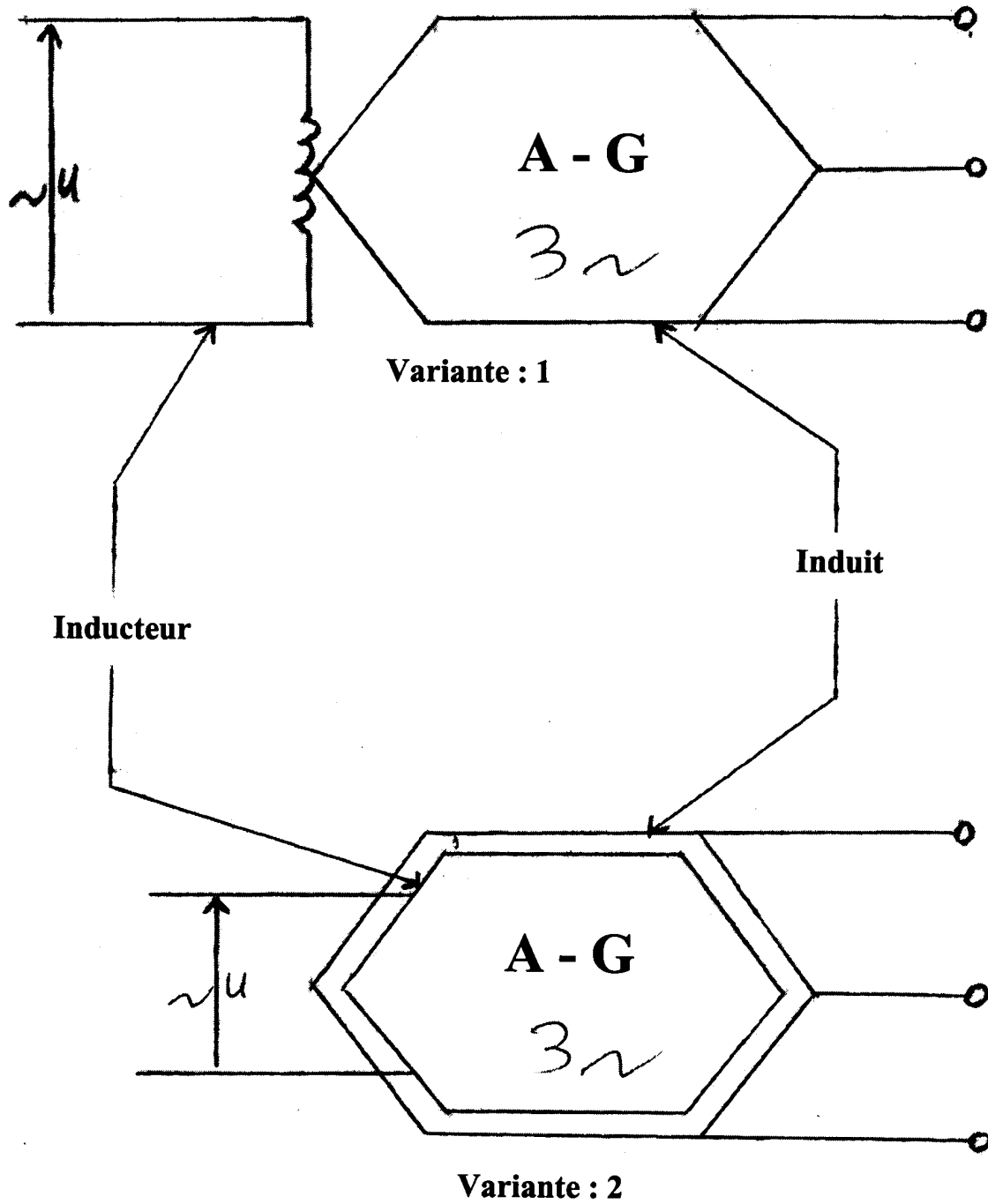


Fig. D

